

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2012**

La séance est ouverte sous la présidence de M le Maire à 19h10.

Etaient présents Mes Duleau et Majesté, Ms Corcket, Gauthier, Marais, Reynaud, Puech et Schaeffer.

Me Scott est absente; Ms Martin et Hunter rejoindront le Conseil en cours de soirée.

M Bureau a donné procuration à M Martin

Secrétaire: Me Duleau

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 Mai 2012:

M le Maire informe le Conseil que la demande de licence de taxi est reportée à la commission de la préfecture en septembre. L'emplacement n'est donc pas encore matérialisé.

**Le compte rendu du Conseil Municipal précédent est approuvé à l'unanimité, 11 voix pour et 1 abstention de M Puech, absent ce jour là.**

### **I EXTENSION DE PERIMETRE SIAEPA**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la procédure proposée par le Préfet d'extension du périmètre du syndicat d'eau et d'assainissement de Langoiran aux communes de Paillet et de Villenave de Rions.

Le 23/05, M le Maire a été reçu par le syndicat de Langoiran et a exprimé sa volonté d'être associé à l'ensemble des négociations mais n'a pas été entendu.

Le 13/06, un rendez-vous à la préfecture a réuni le président du syndicat et les maires des nouvelles communes qui rejoindraient le syndicat au 1er janvier. Me la sous – préfète a défendu le point de vue de Paillet et a demandé au président du syndicat d'associer les nouvelles communes à toutes les négociations.

C'est ainsi que M le Maire est convié lundi 25/06 par le syndicat pour la 1ère partie de la négociation.

La commune de Paillet devra être vigilante sur les tarifs (ils sont plus élevés dans les communes adhérentes au syndicat) sachant que la partie fixe ne pourra pas être modifiée. Seule la part variable collectivité pourra l'être.

**Délibération est prise à 5 voix pour accepter le schéma départemental, article 27, d'extension du périmètre SIAEPA, 3 abstentions (Me Majesté, Ms Marais et Reynaud).**

M le Maire informe que les visites de l'ANC se terminent: 23 points noirs ont été relevés.

Le 10/07 une réunion sera organisée avec Adour Garonne et la Saur pour trouver des aides de financement pour les travaux de mise aux normes.

## II RAPPORT ASSAINISSEMENT PRESTATAIRE

Pour l'eau, le rapport devrait arriver autour du 20 juillet.

Le rapport assainissement rappelle les travaux effectués (changement d'une armoire électrique) et liste les travaux à faire: le traitement H2S (non budgétisé cette année), une grille anti-chute (budgétisé environ 600€), les pompes de relevage au centre bourg (environ 3000€, l'une est à changer et l'autre sera à prévoir) et le forage. Les travaux du forage doivent débuter début octobre et sont évalués à 50000€ HT.

**Le rapport assainissement est adopté à l'unanimité, 8 voix pour.**

## III INSTAURATION PAC

*(arrivée de M Martin)*

La PRE (Participation de Raccordement aux Egouts) est remplacée fin juin 2012 par la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif).

A Paillet, la délibération du 26/06/2001 prévoyait une taxe de 1600€ pour le raccordement à l'assainissement pour toute nouvelle construction.

Les communes gérées par le syndicat de Langoiran ont instauré une taxe de 2500€ pour les nouvelles constructions et 450€ pour un raccordement au réseau pour les habitations existantes.

**Délibération est prise à l'unanimité 10 voix pour, pour instaurer la PAC et pour garder le même tarif de 1600€ pour les nouvelles constructions, aucune taxe ne sera prise pour un raccordement au réseau existant.**

## IV ENQUETE PUBLIQUE ARTOLIE

Une enquête publique est ouverte par la Communauté des Communes pour d'éventuels travaux sur les cours d'eau.

Le commissaire enquêteur est venu à Paillet le 12 juin.

L'enquête doit donner un avis sur les berges, l'analyse de l'eau, le nettoyage...

**Un avis favorable à cette enquête est donné à l'unanimité, 10 voix pour.**

## V HAMEAU DU CHÂTEAU

*(arrivée de M Hunter)*

Suite à plusieurs interpellations d'habitants du hameau du Château, résidence privée, M le Maire souhaite que le conseil se prononce sur la reprise de la voirie, trottoirs, espaces publics, espaces verts (hors enrochement, pris en charge par les syndics de co-propriétaires) et du mur longeant le CD10. Cela permettrait de reprendre les négociations avec la société 3B qui voulait rétrocéder à la commune la totalité du lotissement.

Les problèmes pour la commune sont l'entretien des espaces verts et la reprise de certains espaces (parkings en particulier) qui ont été vendus par 3B avec les appartements ou les maisons individuelles. Pour l'entretien, la commune devrait avoir recours à une société d'entretien ou d'embaucher une personne supplémentaire à certaines périodes de l'année.

**Après débat, le conseil municipal se prononce favorable à la reprise de la voirie et espaces autour à condition que la société 3B refasse le mur longeant le CD10 à l'identique (moellons et pierres).**

## VI CHOIX PROJET PHARMACIE

Le cabinet d'architectes Gayet Roger a fait 2 propositions pour l'agrandissement de la pharmacie:  
-surélévation de l'existant et agrandissement à côté pour environ 197000€: moins de surface à l'étage.

-construction d'un bâtiment à étage à côté de l'existant pour environ 188000€: surface plus grande à l'étage et gênera moins l'activité de la pharmacie pendant les travaux.

**A l'unanimité, 11 voix pour, le conseil municipal se prononce pour la 2ème proposition.**

## VI CONVENTION PACT GIRONDE

Le Pact Gironde a fait des pré-propositions pour l'aménagement des logements retenus.

Pour celui au dessus de la cantine, 3 plans sont présentés; le conseil municipal doit en retenir un pour que les travaux puissent commencer vers février 2013.

**A l'unanimité, 11 voix pour, le projet n°3 est retenu par le conseil municipal.**

Pour l'ancienne gare, 4 propositions ont été faites par le Pact 33.

**6 voix votent pour le projet n°4, 4 voix pour le projet n°1 (Ms Marais, Martin et procuration de Bureau, Schaeffer) et une abstention (Me Majesté). La proposition n°4 est donc retenue.**

## VII POSTE ECOLE

Suite au courrier de M le Directeur de l'école et de celui des parents d'élèves reçu le jour-même, est soulevé le problème du nombre d'enfants de maternelle et de l'encadrement pour la rentrée de septembre. La maîtresse des PS - MS, 24 enfants, est aidée de l'ATSEM; celle des MS- GS aura 22 enfants à la rentrée et est aidée le matin par la personne que la mairie met à sa disposition et qui par ailleurs est utilisée au ménage des locaux. Le maître des CP (11) aurait en plus 6 enfants de GS.

Vu le nombre d'enfants de maternelle prévu, il faudrait que l'employée actuelle passe à plein temps à l'école et qu'une personne en plus à mi-temps fasse le ménage et la surveillance de la cour après la cantine. Ou alors il faudrait garder la personne qui intervient actuellement à l'école, avec son emploi du temps, en faisant un complément d'un ½ poste pour l'après-midi par un emploi aidé d'ATSEM.

L'employée qui intervient à l'école n' a pas de diplôme mais est expérimentée et a quelques soucis de santé pour réaliser certaines tâches ménagères. Elle s'entend bien avec l'institutrice des MS-GS.

Un contrat aidé n'a pas été budgétisé.

**Le conseil municipal est favorable à l'étude de la faisabilité d'un emploi aidé pour l'école et/ou le ménage.**

## VIII PAIEMENT CANTINE

Suite à l'enquête effectuée cette année pour savoir si le paiement de la cantine par prélèvement intéresserait des parents (50% de réponses positives), le logiciel adéquat de paiement direct avec la trésorerie sera installé début juillet.

D'autre part, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire cette année. Ils avaient augmenté en 2011.

## **IX AMENAGEMENT BOURG**

Le dossier d'aménagement du centre bourg est validé auprès du Conseil Général de la Gironde. Après l'appel d'offres, la société Eiffage a été retenue. Les travaux devraient commencer début août. Pour les places de parking côté mairie, c'est la même société qui les aménagera. Ont été validées 3 places de parking de chaque côté de la place (perpendiculairement à la chaussée), 1 place pour handicapés et un range-vélos devant la cantine.

L'îlot central est pris en charge par le Conseil général.

Il reste à la commune le choix des barrières à commander (refaire des devis pour choisir entre des croisillons ou panneaux verticaux). Le devis envoyé pour la demande de subvention était d'environ 1172 € HT.

## **X PROPOSITIONS TERRAIN BAILLY**

Les riverains ont fait une proposition d'achat à 15€ le m<sup>2</sup> soit environ 80000€.

M Angulo, constructeur de maisons en bois, propose 260000€ soit 43€ le m<sup>2</sup>.

Le prix estimé était de 45€ le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal souhaite que ce dossier reste en attente pour réflexion sur un projet plus global (maison de retraite.....).

## **QUESTIONS DIVERSES**

- De plus, M le Maire informe le conseil que dans le procès « Scerri », la commune est condamnée à 6700€ dans la 1ère affaire (pollution des fossés). Dans la seconde (alignement de clôture) c'est Me Scerri qui est condamnée à verser 1000€ à la commune. Et d'autre part, la Saur est également condamnée dans cette affaire et doit refaire le branchement.
- M Marais demande si l'on pourrait prévenir les conseillers municipaux quand il y a un décès sur la commune. La demande sera transmise aux secrétaires qui sont les premières informées en général.
- De même, lors de certains week-ends ou vacances, M Marais suggère que les élus présents soient avisés de l'absence des autres et qu'une permanence soit prévue.
- Accessibilité personnes à mobilité réduite: la Communauté des Communes doit faire une étude sur les accès et les actions à mener pour favoriser l'accessibilité aux pôles les plus importants des communes.
- M Hunter demande l'autorisation de faire un mariage. M le Maire la lui accorde.
- Me Majesté informe le conseil du changement d'assurance à compter du mois d'août. C'est la MAIF qui assurera désormais les biens de la commune.
- Repas employés/élus: le 03 juillet est retenu, à confirmer.
- Les journaux communautaires sont à disposition pour être distribués.

Fin du Conseil Municipal: 22h20